



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du mercredi 19 décembre 2007

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. CLAUDET

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Hervé BRUYERE	M. Mohamed BEKHTAOUI
M. Jean ESMONIN	Mme Janine BESSIS	Mme Sylviane FLAMENT
M. Michel BACHELARD	M. Jean-Pierre GILLOT	Mme Catherine HERVIEU
M. Pierre PRIBETICH	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Lê Chinh AVENA
M. Jean-Patrick MASSON	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Pierre SOUMIER
M. Michel JULIEN	M. Jacques DANIERE	M. Pierre PETITJEAN
M. Jacques FOUILLOT	M. Jean-Pierre BOUHELIER	Mme Claude-Anne DARCIAUX
M. Guy GILLOT	Mme Elisabeth BIOT	Mme Claudette BLIGNY
M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT	M. Nicolas BOURNY
M. Bernard RETY	M. Jean-Jacques BERNARD	M. Jean-François GONDELLIER
M. Gérard LABORIER	M. François NOWOTNY	M. Bernard BARBEY
M. Patrick SAUNIE	M. Paul LECHAPT	M. Jean-Louis JOLY
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Stéphan CLAUDET	M. Rémi DETANG
M. Gérard DUPIRE	M. Claude PICARD	M. Jean-François DODET
M. Yves BERTELOOT	M. Gaston FOUCHERES	M. Philippe BELLEVILLE.
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Françoise TENENBAUM	M. Norbert CHEVIGNY
M. André GERVAIS	M. Alain MILLOT	M. Christian PARIS
M. Jean-François DESVIGNES	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Christiane COLOMBET.
M. Patrick MOREAU	M. Mohammed IZIMER	
M. Philippe CARBONNEL	Mme Hélène ROY	

Membres absents :

M. Rémi DELATTE	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS
M. Patrick CHAPUIS	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Guy GILLOT
M. Lucien BRENOT	M. Jean-Pierre DUBOIS pouvoir à M. Hervé BRUYERE
M. Jean PERRIN	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
M. François BRIOT	M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS
M. Jean-Marc NUDANT	Mme Françoise MANSAT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Nicole MOSSON	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Bernard OBRIOT	Mme Marie-Christine DELEBARRE pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
M. Jacques PILLIEN	M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN
M. Paul ROIZOT	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Marie-Françoise PETEL pouvoir à M. Claude PICARD
	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Alain MARCHAND
	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Jacques FOUILLOT.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TIC

Pharmimage - Création d'un pôle de recherche pluridisciplinaire dédié à l'évaluation des nouvelles thérapies par l'imagerie in vivo - Financement du projet

L'imagerie médicale est une technologie stratégique pour accélérer le développement pharmaceutique de nouveaux candidats médicaments, notamment dans la phase de transition entre l'animal et l'homme.

Développer un programme d'imagerie paraît aujourd'hui incontournable pour un site impliqué dans la recherche clinique et expérimentale.

C'est pourquoi, l'entreprise ONCODESIGN située à Dijon, a initié un projet repris et validé par le Grand Dijon dans le cadre de sa politique favorisant l'innovation et la recherche. Ce projet permet de rapprocher les secteurs publics et privés. A cet effet, les Etablissements publics et les Partenaires industriels (l'Université de Bourgogne, le Centre de Lutte contre le Cancer Georges François Leclerc, le CHU de Dijon, Oncodesign, le Centre de Compétence International Télé Image, Chematech, Eyenetics, Naxagoras) ont décidé de créer un pôle de recherche pluridisciplinaire dédié à l'évaluation des traitements par l'imagerie *in vivo*, dénommé PHARMIMAGE.

Ce projet est le lien entre préclinique et clinique pour optimiser des nouvelles thérapies. Il est pluridisciplinaire (pharmacologie, chimie, informatique, électronique, physique, biologie, nanotechnologie, médecine...) avec des applications dans tous les domaines de la santé et de la recherche (oncologie, cardiologie, neurologie, immunologie, sensorialité, nanomatériaux ...) et est soutenu par l'ensemble des collectivités locales.

Il est basé sur le développement et l'application des technologies d'imagerie médicale non invasives utilisée en clinique comme l'IRM (Imagerie à Résonance Magnétique), la TEP (Tomographie à Emission de Positons), la SPECT, l'imagerie optique et l'échographie, et qui ont ou vont avoir leur équivalent en préclinique à Dijon.

Ce pôle technologique est géré de manière autonome au travers d'un groupement d'intérêt économique (G.I.E.).

Ce groupement aura pour objet :

- de favoriser la recherche et le transfert de technologie dans le domaine de l'imagerie et de la pharmacologie ;
- de mettre en oeuvre tous les moyens propres à faciliter, à développer l'activité économique de ses membres et à améliorer ou à accroître les résultats de cette activité.

Ce partenariat économique se traduit par le développement de programmes de recherches communs et une mutualisation des équipements. Ainsi, sera construit un bâtiment permettant d'accueillir un cyclotron dédié à la recherche et une plateforme de radio-marquage.

L'Etat, le Conseil régional de Bourgogne, le Conseil général de la Côte d'Or et la Communauté de l'Agglomération dijonnaise ont souhaité soutenir et contribuer à la mise en place du projet Pharmimage, et à son fonctionnement, pour favoriser ainsi le transfert des résultats des laboratoires de recherche publique installés en Bourgogne, d'une part vers les entreprises de biotechnologies installées dans la Région, et d'autre part vers des entreprises internationales susceptibles de développer des partenariats.

L'investissement prévisionnel est de $\approx 5,8$ M€.

Il comprend :

- le coût des investissements (bâtiment Cyclotron, Cyclotron et équipements, bâtiment radio-marquage) qui s'élèvent à 4,5 M€ ;
- les charges de fonctionnement évaluées à 1,3 M€.

Les trois collectivités apportent un soutien financier aux investissements, seule la Région Bourgogne contribuera au fonctionnement de Pharmimage.

Pour sa part, la Communauté de l'Agglomération dijonnaise apportera au projet Pharmimage, une subvention d'équipement de l'ordre de 830 K€, somme qui sera versée sur les exercices 2008 – 2009 – 2010.

Une convention cadre réunissant les collectivités territoriales et les partenaires publics et privés ayant pour but de garantir une contribution au financement des plateformes Pharmimage, pour la période 2008-2012, sera conclue après la constitution du GIE (dépôt des statuts prévu en janvier 2008).

La Communauté d'agglomération précisera ultérieurement les modalités de versement de sa participation aux équipements.

Vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL
Après avoir délibéré
DECIDE

- **de donner** un accord de principe quant à son soutien financier au projet Pharmimage ;
- **de dire** que le montant de sa participation aux équipements sera fixé par la convention cadre à intervenir avec l'ensemble des partenaires publics et privés, et que les modalités de versement des sommes allouées sur les exercices 2008 – 2009 – 2010, seront précisées ultérieurement.

Publié le **20 DEC. 2007**
Déposé en Préfecture le

21 DEC. 2007



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :
26 DEC. 2007

